

Du nouveau sur l'enquête chinoise sur un prétendu dumping de l'Armagnac

Des droits prohibitifs pourraient être imposés



Du nouveau sur l'enquête chinoise sur un prétendu dumping de l'Armagnac

Olivier Goujon, directeur du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac nous fait parvenir le communiqué ci-dessous émanant des Interprofessions Armagnac et Cognac, ainsi que de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France :

« (...)

Le ministère du Commerce chinois (MOFCOM) vient d'annoncer que des droits additionnels d'une valeur moyenne de 34,8 % pourraient s'appliquer dès la fin de l'enquête à l'importation des eaux-de-vie de vin, de marc et de brandies européens, et ce, en dépit des clarifications apportées dans le cadre de la procédure. S'ils étaient définitivement imposés, de tels droits affecteraient lourdement les filières exportatrices concernées. Le Cognac et l'Armagnac en appellent aux autorités françaises et européennes pour qu'une solution soit trouvée dans les deux mois.

(...) »

Commentaire du BNIA

Les exportations d'Armagnac (comme de Cognac) vers la Chine devraient être sanctionnées... mais par pour l'instant !

L'institution de représentation, le BNI Armagnac, ses maisons exportatrices et l'ensemble de sa filière Armagnac se disent extrêmement agacées et inquiètes !

Le Ministère chinois du Commerce (MOFCOM) vient de rendre sa « détermination préliminaire » : au stade de l'enquête, ce dernier considère qu'il y aurait bien eu dumping en faveur des produits ciblés dont l'Armagnac. S'il précise qu'il n'y aurait pas de taxes provisoires avant la fin de l'enquête, l'autorité chinoise donne néanmoins d'ores et déjà le ton de l'issue : des taxes additionnelles d'une valeur moyenne de 34,8% sur les importations des EDV Armagnac. Aucune précision n'ait bien entendu faite quant à la date de la fin de la procédure !

S'ils étaient appliqués, de tels droits affecteraient lourdement les exportations d'Armagnac vers la Chine (2ème marché en valeur avec 15% de nos exportations et le 3ème en volume (9,6%)). La filière Armagnac comme celle de Cognac s'attendent à être la victime collatérale d'un conflit qui les dépasse. Ce marché est un marché de passionnés de nos spiritueux tant attachés au Made in France et à l'Art de vivre à la française. Depuis le début de cette enquête et malgré notre coopération, nous craignons d'être les victimes d'un bras de fer totalement étranger à nos activités. Nous n'acceptons pas cette nouvelle contrainte ! Tous, importateurs chinois, maisons d'armagnacs et amateurs chinois sont les sacrifiés », précise le directeur du BNIA, Olivier GOUJON. Et d'ajouter « Cette annonce est d'autant plus incompréhensible que nous avons pleinement coopéré avec les autorités chinoises tout au long de l'enquête initiée début 2024 et démontré la parfaite transparence de nos pratiques. Nous attendons désormais de la France et de l'Union Européenne qu'elles négocient immédiatement en vue d'une non-application et d'un abandon de ces droits.



Olivier Goujon